



## Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
25 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième session Configuration pour la Sierra-Leone

#### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 mai 2008, à 15 heures

*Président* : M. Majoor..... (Pays-Bas)

### Sommaire

Consultation des acteurs à un niveau élevé (*suite*)

- d) Session plénière sur la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité
- e) Session plénière sur le développement du secteur de l'énergie
- f) Clôture de la session

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-34536 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Consultation des acteurs à un niveau élevé (suite)**

#### **d) Session plénière sur la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité**

1. **M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni), s'exprimant en tant que Facilitatrice, déclare que, depuis la fin de la guerre civile, un certain nombre d'initiatives ont été prises en vue de restaurer et de réformer les institutions judiciaires et sécuritaires. Avec le soutien du gouvernement britannique et d'autres partenaires, la Sierra Leone a mis en place un Programme quinquennal de développement du secteur judiciaire. Récemment, le Président de la Sierra Leone a lancé un Plan d'investissement dans la réforme de la justice pour la période 2008-2010; ce plan a les quatre objectifs suivants : la sécurité de toutes les communautés; l'accès à la justice; le renforcement de l'État de droit; et l'amélioration des prestations judiciaires.

2. Cette évolution tout à fait remarquable est conforme aux engagements contractés dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix; toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour appliquer intégralement les recommandations de la Commission « Vérité et Réconciliation », et soutenir comme il se doit la Commission nationale des droits de l'homme et le processus de révision constitutionnelle. M<sup>me</sup> Pierce forme l'espoir que les discussions actuelles conduiront à des idées concrètes de partenariats, conformément aux engagements fixés dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

3. **M. White** (Royaume-Uni) fait observer que, de même que dans le cas du secteur judiciaire, les progrès réalisés dans le secteur de la sécurité méritent d'être particulièrement soulignés, étant donné que l'on est passé assez rapidement et sans trop de heurts du stade du maintien de la paix à celui de la consolidation de la paix. La police sierra-léonaise a assuré les opérations de sécurité intérieure dans une période de trois ans après la fin de la guerre civile; d'autre part, le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (UNAMSIL) a eu lieu sans incident; enfin, les secteurs de la justice et de la sécurité ont su faciliter la tenue d'élections libres et équitables en 2007. Si la situation n'est pas encore idéale, il est indéniable que les institutions judiciaires et sécuritaires ont su créer un

climat sûr et fiable, propice à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social.

4. À maints égards, cette réussite relative des secteurs judiciaire et sécuritaire indique que le gouvernement de la Sierra Leone, mais aussi la communauté internationale qui a soutenu son action, se sont attaqués de front aux problèmes que la Commission de consolidation de la paix doit résoudre dans le cadre de son mandat. Le dilemme consiste à choisir entre, d'une part, le renforcement des progrès des secteurs judiciaire et sécuritaire et la confirmation de ce nouveau climat, et, d'autre part, un certain frein à cette politique – dans le but de favoriser des objectifs plus larges et, finalement, consolider la paix d'une autre manière.

5. M. White ajoute que, cependant, il croit une troisième voie possible – qui évite le choix dramatique entre consolidation pure et simple de la paix et intégration du processus à des ambitions plus larges. Dans les situations post-conflits, précise M. White, il est clair qu'il y a interdépendance entre sécurité et développement; par conséquent, le délégué britannique considère qu'il faut déployer davantage d'efforts pour intégrer ces deux dimensions. La Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer en termes de discussion et de compréhension des défis liés à ce processus et des équilibres indispensables. Un cadre d'action politique est déjà défini, puisque la Sierra Leone a clairement reconnu, dans sa Stratégie de réduction de la pauvreté, le lien entre, d'une part, la réforme des secteurs judiciaire et sécuritaire, et, de l'autre, la réduction de la pauvreté.

6. Par ailleurs, le secteur de la sécurité doit étudier les moyens de contribuer à la mise en œuvre des politiques prioritaires du gouvernement. Ce type d'approche signifie que toutes les composantes du secteur sécuritaire doivent être intégrées à d'autres actions sectorielles. Plutôt que d'adopter une approche institutionnelle ou partielle, il faut considérer que le secteur de la sécurité doit faciliter la croissance économique, permettre la création de richesses et contribuer aux initiatives contre la corruption. Les deux secteurs – sécurité et justice – ont constitué des cadres de soutien, que les institutions nationales doivent ensuite développer; étant donné l'importance de la souveraineté nationale, le financement des activités de l'État, dans ce domaine, doit s'inscrire dans les cadres existants.

7. L'Examen du Secteur de la Sécurité, effectué en 2005, a identifié les Services de Renseignements – qui ont joué un rôle crucial lors des élections de 2007 – comme une instance responsable sur le plan démocratique, et oeuvrant dans le sens des intérêts de l'État et des citoyens; ces services peuvent, par exemple, aider la Commission de lutte contre la corruption, et soutenir les efforts déployés au niveau régional contre le trafic de stupéfiants. D'autre part, l'Autorité maritime mixte pourrait également aider le ministère des Ressources marines à empêcher le pillage des zones côtières, par un programme de protection et de gestion des pêches. L'ensemble du secteur sécuritaire pourrait contribuer de manière importante à la gestion et à la sécurité des frontières, en s'efforçant de réduire les pertes importantes de revenus dues à la contrebande des diamants et de l'or. Toutefois, cette action devrait être menée principalement par une autre institution gouvernementale – le secteur de la sécurité ne jouant, dans ce domaine, qu'un rôle accessoire, afin d'éviter un lien trop étroit entre la dimension sécuritaire et le développement. Mais l'ironie veut que ces activités de contrôle sécuritaire soient également indispensables dans la perspective de la phase suivante – à savoir la détermination de la taille exacte des services de sécurité. En fait, il serait peu judicieux, pour quelque gouvernement que ce fût, de réduire excessivement les effectifs des forces de sécurité et de l'armée sans une économie suffisamment prospère pour faire vivre ces secteurs : en d'autres termes, la sécurité a besoin du développement, et vice-versa. Dans cette phase ultérieure, le contrôle parlementaire du secteur sécuritaire et l'engagement de la société civile dans la sécurité collective du pays auront une grande importance.

8. En conclusion, M. White déclare que le secteur sécuritaire – et en particulier l'Office de Sûreté nationale – est l'atout majeur du gouvernement, et, potentiellement, un instrument très efficace, dans le cadre plus large des services publics dans leur ensemble. Les processus de sécurité et de développement sont indissociablement liés, pour le progrès de la nation.

9. **M<sup>me</sup> Cravero** (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) déclare que des institutions déficientes ont entravé le développement de la Sierra Leone : en fait, la faiblesse et, finalement, l'effondrement des institutions publiques ont conduit à dix ans de guerre civile. S'il y a eu de nombreuses

interventions en ce qui concerne le secteur de la sécurité, on ne peut en dire autant du secteur judiciaire.

10. Depuis 2007, le gouvernement de la Sierra Leone et ses partenaires travaillent sur un plan de réforme de la justice à long terme, sous l'égide du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (United Nations Integrated Office in Sierra Leone – UNIOSIL); l'objectif est de renforcer les capacités opérationnelles de ce secteur. Le PNUD et l'équipe opérant dans le pays ont bénéficié d'un financement accéléré de la part du Fonds de consolidation de la paix. Dans le cadre de ce plan, on a créé dix tribunaux provisoires, cinq cours de justice et cinq tribunaux de grande instance en vue de traiter les dossiers en attente; on a également prévu la formation de juges, d'huissiers de justice et de greffiers. Les services concernés ont été dotés d'un matériel de bureau et d'autres instruments logistiques, afin de permettre notamment la dactylographie des décisions de justice – plutôt qu'une consignation manuscrite. Le plan en question prévoit également un volet important d'aide juridictionnelle, notamment au service des personnes accusées de crimes graves.

11. L'un des défis majeurs des autorités est celui du recrutement de magistrats et de leur maintien en fonction, étant donné qu'à ce jour, les salaires et conditions de travail proposés ne sont guère attractifs. Les procureurs de la République sont peu nombreux, et, dès lors, c'est fréquemment à des fonctionnaires de police que l'on demande de remplir cette fonction – à laquelle ils ne sont pourtant pas formés. D'autre part, les femmes continuent à être victimes de violences du fait même de leur sexe, et ce, dans un climat d'impunité général. Les systèmes sécuritaire et judiciaire sont faibles et inefficaces; les autorités doivent déployer davantage d'efforts en matière de prévention de la criminalité. L'accès des classes pauvres à la justice est très limité; en dehors de la capitale, on ne compte que trois avocats. En d'autres termes, 80% de la population est soumise aux systèmes locaux de droit coutumier. M<sup>me</sup> Cravero ajoute que l'on se préoccupe beaucoup, également, des ingérences de l'exécutif dans le secteur judiciaire. Les capacités des forces de sécurité n'ont pas encore été renforcées, si bien que la population hésite à leur faire confiance et n'en a pas forcément une bonne image.

12. Pour les Nations Unies, l'un des principaux défis est le passage d'une option de maintien de la paix à une politique de consolidation de la paix et de développement, après les progrès importants réalisés,

au cours de l'année écoulée, dans le domaine de la sécurité. Le Programme global du PNUD sur le renforcement de l'État de droit dans les situations de conflit et post-conflits a défini la Sierra Leone comme une priorité, et l'on s'efforce actuellement de s'inspirer des expériences d'autres pays – notamment en matière de renforcement des capacités.

13. **M<sup>me</sup> Pipan** (Union européenne) déclare que l'UE se félicite de la réforme de la justice et du programme d'investissement dans ce secteur, en Sierra Leone. La déléguée européenne se dit préoccupée par la lenteur du processus de mise en œuvre de la recommandation de la Commission « Vérité et Réconciliation ». Elle ajoute que la justice et la sécurité sont des domaines essentiels pour sensibiliser le grand public à la notion d'État de droit, et, à cet égard, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone va jouer un rôle majeur. L'Union européenne salue également les efforts des autorités de Sierra Leone dans le sens d'une rationalisation des forces armées – afin que l'armée soit mieux préparée à relever des défis régionaux tels que l'augmentation du trafic de stupéfiants.

14. **M. Hagen** (États-Unis d'Amérique), faisant observer que les processus de médiation et d'arbitrage ont constitué un apport utile au système judiciaire et à l'accès à la justice, demande quel pourrait être le rôle de ces processus dans le cadre de la réforme de la justice en Sierra Leone.

15. **M<sup>me</sup> Cravero** (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) déclare que, étant donné le peu d'accès de la population au système judiciaire officiel, les Nations Unies s'efforcent de mieux comprendre et de renforcer la justice coutumière, afin de lui donner davantage de cohérence, dans l'attente de l'achèvement du processus de développement de la justice officielle.

16. **M. Enssah** (Youth Alliance for Peace and Development – Alliance de la Jeunesse pour la Paix et le Développement) souligne que, fréquemment, dans les zones rurales, les jeunes n'ont d'autre recours que le droit coutumier. M. Enssah demande si la communauté internationale est disposée à améliorer la situation des professions juridiques, afin d'encourager davantage de jeunes à choisir cette voie.

17. **M. White** (Royaume-Uni) déclare que, dans les conditions de travail, il faut inclure non seulement les salaires, mais aussi l'accès au logement, les transports et les infrastructures. Ces questions devront être

abordées dans le cadre du programme de réforme des services publics; la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté pourrait en être le support.

18. **M<sup>me</sup> Cravero** (Programme des Nations Unies pour le développement) déclare qu'il ne suffit pas de procéder à des réformes; encore faut-il donner toute sa dignité au personnel judiciaire. Il faut donc lui accorder des moyens et augmenter les salaires.

19. **M<sup>me</sup> Bangura** (Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la Sierra Leone) déclare que, dans son pays, les chefferies traditionnelles et les institutions démocratiques modernes fonctionnent parallèlement. Le taux d'analphabétisme, qui dépasse les 80% de la population, aggrave encore le problème de la mise en place d'un système judiciaire moderne. Un tel système est très coûteux, et, par conséquent, il faut augmenter les investissements dans ce secteur. D'autre part, les réformes des tribunaux et de la police ne sont pas intégralement financées. A l'heure actuelle, 70% de la population sierra-léonaise a recours à la justice dite traditionnelle ou coutumière; la ministre précise, à ce sujet, qu'il y a, par exemple, un fossé considérable entre les droits dont elle peut jouir dans la capitale du pays et les droits qui lui sont accordés dans son village natal.

20. **M. Robbin-Coker** (Forum des Affaires de Sierra Leone) déclare que le projet de loi sur l'arbitrage récemment présenté a été modifié afin de renforcer le texte; l'orateur ajoute que tout soutien supplémentaire dans ce domaine sera le bienvenu. Vue sous l'angle financier, la question de l'accès à la justice est préoccupante dans la mesure où les banques sont peu disposées à consentir des prêts. En ce qui concerne le secteur de la sécurité, le déficit d'application et de respect des lois a des effets négatifs incontestables sur le monde des affaires et du commerce. A cet égard, on peut citer un exemple qui touche tout particulièrement le secteur énergétique : il s'agit des vols de câbles électriques, qui vont alimenter le marché des métaux usés. Les forces de sécurité du pays n'ont pas été en mesure d'empêcher de tels vols ou de contrôler les frontières pour s'opposer au transport de ces câbles vers des pays étrangers.

21. **M<sup>me</sup> Cravero** (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) déclare que le secteur de la justice doit retenir sans délai toute l'attention souhaitable, et bénéficier d'un soutien durable – pendant, peut-être, toute une décennie.

22. **M<sup>me</sup> Pipan** (Union européenne) reconnaît que la nécessité d'un soutien durable aux réformes de la justice et du domaine de la sécurité est tout à fait évidente.

23. **M. White** (Royaume-Uni) déclare que l'on peut considérer que la réforme des deux secteurs en question devra s'échelonner sur la période d'une génération entière. On a pris un bon départ, mais il faut maintenant intégrer à la collectivité nationale le secteur de la justice ainsi renforcé; dans ce contexte, tous les acteurs ont leur rôle à jouer. La stratégie la plus récente de réduction de la pauvreté a évalué les menaces qui pèsent sur la sécurité; d'après M. White, la prochaine étape devrait consister à évaluer les menaces qui compromettent la prospérité du pays, afin d'associer étroitement les questions de sécurité et celles, plus globales, relatives au développement.

24. **Le Président** se félicite de l'action des autorités de Sierra Leone, et de leur stratégie globale et réaliste pour la période 2008-2010 – stratégie qui fixe des priorités à court et long terme.

#### e) Session plénière sur le développement du secteur de l'énergie

25. **M. Christian** (Ghana), s'exprimant en tant que Facilitateur, rappelle qu'en Sierra Leone, le secteur énergétique est en crise – comme il est dit au paragraphe 22 du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/2/SLE/1). Par conséquent, M. Christian se félicite de ce que, depuis l'adoption de ce Cadre, le gouvernement de Sierra Leone ait mis en place un plan d'urgence pour le secteur de l'énergie – plan qui a déjà permis une augmentation importante du volume d'électricité disponible à Freetown -, et que les autorités aient également assuré le financement du Projet hydroélectrique de Bumbuna. Cependant, conclut le délégué ghanéen, des ressources supplémentaires sont nécessaires – notamment en vue de restaurer (réhabiliter) totalement les réseaux de transmission et de distribution.

26. **M. Carew** (Sierra Leone) déclare que le gouvernement de son pays considère le secteur énergétique comme un secteur prioritaire, car, entre autres atouts, une énergie peu coûteuse permettra de réduire le coût des transactions commerciales, de favoriser l'emploi et d'améliorer les prestations dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cependant,

la capacité du réseau énergétique existant – qui ne dépasse pas 25 MW – est, de toute évidence, insuffisante pour répondre aux nécessités actuelles de développement. Par conséquent, il convient de prendre les initiatives suivantes : développer le réseau énergétique, notamment en faveur de la capitale, Freetown, et des différentes provinces; mobiliser une aide pour la deuxième phase du Projet hydroélectrique de Bumbuna – dont l'achèvement est prévu, en principe, pour la fin 2009; et, pour le moyen ou long terme, se doter de tout le potentiel hydroélectrique du pays. Le gouvernement envisage également de transformer l'Autorité nationale de l'Energie en un organisme de régulation efficace, qui puisse acheter de l'électricité à des fournisseurs indépendants – plutôt que de se consacrer exclusivement à la production d'électricité sur place.

27. **M. Gudmundsson** (Banque mondiale) déclare que la non disponibilité d'électricité, en Sierra Leone, est, de l'avis général, l'une des causes du taux de chômage élevé – ce qui constitue un danger majeur pour la paix et la stabilité du pays. C'est la raison pour laquelle la Banque mondiale a agi rapidement pour la mise en œuvre du plan d'urgence dans le secteur énergétique, et, également, en vue de renforcer les instances concernées et les institutions nationales en général. Récemment, le gouvernement de Sierra Leone avait déjà pris une initiative majeure dans cette direction – à savoir la réunion d'un groupe d'experts, chargé d'examiner le programme énergétique et d'étudier sa mise en œuvre.

28. Par ailleurs, certains pays ont également apporté une aide précieuse à la Sierra Leone pour le développement de son secteur énergétique. Ainsi, la Chine a aidé à la réhabilitation d'une petite usine hydroélectrique fournissant plusieurs petites villes en énergie, tandis que l'Italie a apporté une contribution financière très importante au Projet hydroélectrique de Bumbuna.

29. Puis, sous forme de recommandations majeures, le représentant de la Banque mondiale souligne la nécessité d'intégrer les communautés rurales au programme énergétique national, et de poursuivre l'intégration régionale et les efforts dans le sens de la coopération internationale – notamment dans le cadre du Projet « West Africa Power Pool » (Pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest).

30. **M. Lopez Blanco** (Union européenne) déclare que l'offre énergétique est essentielle au développement de la Sierra Leone. Dans ce contexte, les actions à court terme doivent s'accompagner de stratégies à moyen et long terme, afin d'assurer un approvisionnement énergétique durable. Le plan énergétique global des autorités sierra-léonaises va avoir des effets positifs à cet égard, dans la mesure où sa réussite est immanquablement liée à la bonne gouvernance.

31. L'Union européenne est disposée à soutenir le développement du secteur énergétique en Sierra Leone. Pour ce faire, l'UE envisage d'accorder à ce pays 16,7 millions d'euros, en vue de favoriser l'accès à une électricité à prix abordable, à Freetown et dans certaines provinces du nord du pays; l'UE compte également fournir une aide importante au ministère de l'Énergie de la Sierra Leone, et à l'Autorité nationale de l'Énergie, afin de soutenir leur action de renforcement des capacités; enfin, l'Union européenne est prête à soutenir également le Projet « West Africa Power Pool », par le biais des programmes régionaux de l'UE.

32. Pour conclure, le représentant de l'Union européenne se félicite de ce que le gouvernement sierra-léonais ait créé, récemment, un « Forum de l'énergie » à Freetown – initiative visant à renforcer le dialogue entre les autorités sierra-léonaises et leurs partenaires, dans le domaine de l'énergie. Ce forum devrait permettre d'améliorer la coordination et la cohérence de l'ensemble des activités du pays dans ce secteur.

33. **M. El Shinawy** (Égypte) reconnaît l'importance de la promotion du renforcement des capacités énergétiques de la Sierra Leone, et rappelle que le « Fonds égyptien pour la Coopération technique en Afrique » est tout particulièrement consacré à ce domaine. Dans ce contexte, le délégué égyptien se demande s'il serait utile de prier le gouvernement sierra-léonais d'établir une liste de priorités en matière de consolidation de la paix – et ce, avec le concours de la Commission de consolidation de la paix. Une telle liste permettrait en effet aux États de fournir à la Sierra Leone l'assistance technique dont elle a besoin.

34. **M. Sow** (Guinée) se félicite du rôle dynamique de la Commission de consolidation de la paix, dans la mesure où elle a attiré l'attention sur la situation de la Sierra Leone. Mais, en même temps, M. Sow prend

acte du fait que le Président de la Sierra Leone ait été le véritable inspirateur du plan d'urgence, qui s'est révélé particulièrement efficace pour mobiliser la communauté internationale. Par conséquent, M. Sow propose d'adopter, à l'avenir, une approche similaire à l'égard de tout autre pays sortant d'une période de conflit.

35. **M. Brusco** (Italie) déclare qu'il y a relativement peu de pays ou d'organismes qui contribuent au développement du secteur énergétique – a fortiori en Sierra Leone, où les défis à relever dans ce domaine sont considérables. Le Projet hydroélectrique de Bumbuna est peut-être, pour la Sierra Leone, la plus belle occasion de créer des richesses et des emplois – l'électricité étant, pourrait-on dire, le plus gros « dividende » pour la population et pour pérenniser la paix dans le pays. M. Brusco demande instamment à d'autres partenaires potentiels de soutenir le développement du secteur énergétique de la Sierra Leone, afin que ce pays puisse répondre aux défis à plus long terme, que le ministre en charge a su souligner. Le délégué italien demande si le calendrier d'origine du Projet hydroélectrique de Bumbuna – c'est-à-dire l'achèvement fin 2008 – reste valable. Il souligne enfin que, en matière de réformes, la question de l'équilibre géographique est importante, et que le gouvernement de la Sierra Leone devrait tenir compte de l'importance des collectivités rurales, et même en faire une priorité.

36. **Le Président** déclare qu'en dépit de la taille relativement restreinte du groupe chargé du développement du secteur énergétique en Sierra Leone, il faut saluer ses efforts dans le sens de l'élaboration d'un plan d'urgence. Désormais, ce groupe peut se consacrer à des actions à plus long terme, avec la participation progressive d'un certain nombre d'autres pays. Le Président forme l'espoir que la Sierra Leone pourra bénéficier du nouvel accent placé sur les infrastructures de base, dans le cadre du développement. Et M. Major souligne enfin que l'engagement des institutions financières est de la plus haute importance.

37. **M. Lopez Blanco** (Union européenne) déclare que la question de l'assistance technique semble être primordiale pour tous les secteurs d'activité, en Sierra Leone. Dans ce contexte, l'Union européenne est prête à contribuer à l'octroi de ressources en vue de tout nouveau projet. M. Lopez Blanco ajoute que, pour l'avenir, il sera judicieux de promouvoir le

renforcement des capacités de manière systémique – c'est-à-dire pour l'ensemble des activités du pays, et non pas exclusivement dans le secteur de l'énergie.

38. **M. Gudmundsson** (Banque mondiale) espère que l'alliance qui œuvre actuellement dans le secteur de l'électricité (et notamment l'Italie) poursuivra sa collaboration avec le gouvernement sierra-léonais. M. Gudmundsson est d'accord avec le Président au sujet de la nécessité de se consacrer plus largement aux infrastructures, dans le cadre du processus de développement. Mais, en même temps, il importe d'améliorer également l'électrification des zones rurales, afin de veiller au caractère équitable et mesuré de l'ensemble du processus.

39. Évoquant ensuite les observations du délégué égyptien, le représentant de la Banque mondiale déclare qu'il importe de faire preuve de coordination en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités du secteur énergétique. A cet égard, la Sierra Leone devrait s'inspirer de l'expérience d'autres pays qui ont dû relever le même type de défis. Se référant ensuite à la déclaration de M. Carew, M. Gudmundsson déclare que la question d'une approche globale – de tous les secteurs d'activité – est actuellement à l'examen. Il va falloir prendre des décisions importantes au sujet des investissements dans le domaine de l'énergie hydroélectrique : ces investissements doivent-ils venir du secteur public, du secteur privé ou des deux à la fois?

40. **M. Carew** (Sierra Leone) remercie le représentant de l'Égypte pour l'aide technique de ce pays; il ajoute que la liste de priorités fixées dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone a été officiellement soumise aux autorités du pays, et qu'une partie du Fonds renforcé est d'ores et déjà réservée à ces priorités. Répondant ensuite au représentant de l'Italie, M. Carew précise que la date butoir de l'achèvement du Projet hydroélectrique de Bumbuna – y compris en ce qui concerne la distribution d'électricité aux usagers – reste inchangée. Certains problèmes subsistent – par exemple, la création d'un réseau urbain viable, et susceptible de gérer et de distribuer efficacement l'énergie, ou encore la réhabilitation des lignes de transmission; mais le gouvernement sierra-léonais s'efforce de résoudre ces problèmes en temps opportun. Dans le contexte du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, les autorités sierra-léonaises considèrent qu'elles ont l'obligation

d'approvisionner en électricité tous les villages situés le long des lignes de transmission. Il est très important de respecter les délais fixés pour l'achèvement du Projet hydroélectrique de Bumbuna, car tout retard serait très coûteux pour la Sierra Leone.

41. **M. Carew** ajoute que la question du développement du secteur énergétique et de son éventuelle contribution à la croissance économique de la Sierra Leone sera abordée en profondeur dans le cadre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Étant donné que l'électrification des zones rurales peut contribuer à freiner l'exode vers les villes, cette question a été intégrée aux politiques sectorielles du pays – afin d'assurer une répartition équitable de l'approvisionnement en électricité. L'électricité stimule la croissance et le commerce; elle favorise en principe l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise. M. Carew est d'accord avec le Président pour dire qu'il faut, globalement, développer les infrastructures – et que l'électricité fait partie de ce processus. Aujourd'hui, la Sierra Leone s'efforce de mobiliser des investissements importants dans le secteur énergétique; à cet égard, les partenariats public-privé ou l'engagement intégral du secteur privé sont les meilleures réponses.

42. **M. Christian** (Ghana), s'exprimant en tant que « Facilitateur », déclare que, si des progrès importants ont déjà été accomplis dans le secteur de l'énergie, il importe également que les partenaires internationaux continuent à soutenir le Projet hydroélectrique de Bumbuna, afin que celui-ci puisse être opérationnel dans les délais prévus, et afin de rétablir les lignes de transmission. Enfin, il est également essentiel de renforcer la coordination dans ce secteur énergétique – sous l'égide des autorités sierra-léonaises.

#### f) Clôture de la session

43. **M<sup>me</sup> McAskie** (Sous-Secrétaire générale à l'appui au processus de consolidation de la paix) déclare que les autorités de Sierra Leone ont bel et bien montré leur volonté de progresser; dès lors, la communauté internationale doit également se montrer à la hauteur de l'engagement de ce pays, et se situer à l'avant-garde de l'action de consolidation de la paix, sur ce territoire. Une étape cruciale a déjà été franchie, en Sierra Leone, en ce qui concerne l'instauration d'un climat de confiance, propice à la paix, et la création de richesses – afin de permettre à la population de bénéficier des avancées du pays. L'étape suivante consistera, pour la Commission de consolidation de la paix, à procéder à

un premier bilan des progrès accomplis. Il est déjà reconnu que, en matière de maintien de la paix, l'action de la Sierra Leone était une réussite; reste, aujourd'hui, à garantir un processus de paix durable.

44. **M<sup>me</sup> Bangara** (Sierra Leone) remercie les participants pour leurs contributions respectives, et le Bureau de soutien au processus de consolidation de la paix pour l'aide qu'il a d'ores et déjà apportée dans ce domaine. M<sup>me</sup> Bangara demande instamment aux partenaires internationaux d'intensifier leurs efforts; et elle forme l'espoir que l'on donnera une assise encore plus large au processus de consolidation de la paix en Sierra Leone. Les autorités de ce pays restent totalement engagées dans le processus de mise en œuvre de l'ensemble des mesures préconisées, et souhaitent vivement que la Commission maintienne son engagement en Sierra Leone.

45. **Le Président** déclare que le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix est un instrument important pour la stabilité de la Sierra Leone; il ajoute que tous les acteurs concernés doivent contribuer à la mise en œuvre intégrale et en temps opportun de ce processus. Afin que la Sierra Leone soit davantage souveraine en matière de consolidation de la paix et de développement, l'aide internationale devrait prendre la forme d'un soutien budgétaire direct ou de mécanismes de financement multiples et plurisectoriels. Les mécanismes existants doivent être renforcés et faire l'objet d'une information publique, afin de permettre une participation accrue de donateurs extérieurs. Une politique de coordination de l'aide doit être élaborée sans plus tarder, afin, précisément, de garantir la cohérence et la coordination de l'assistance internationale; il convient de déployer tous les efforts souhaitables pour coordonner le processus de consolidation de la paix et la prochaine Stratégie de réduction de la pauvreté.

46. Étant donné que l'emploi et la responsabilisation des jeunes sont considérés comme des éléments essentiels du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone, une stratégie nationale prioritaire, cohérente et chiffrée devrait être mise en place sous l'égide du gouvernement. En outre, ces deux dimensions – emploi et responsabilisation des jeunes – doivent être replacées dans le contexte général de la reprise économique en Sierra Leone, et tout particulièrement dans le cadre du développement du secteur agricole. Les acteurs internationaux – notamment les Nations Unies – devraient fournir une

assistance et des conseils techniques aux autorités sierra-léonaises, et veiller à la mise en œuvre, en temps opportun, des programmes financés par le « Youth Basket Fund ». Le système des Nations Unies doit disposer des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix – notamment dans le contexte de la finalisation du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement, et de l'installation, en Sierra Leone, d'un Bureau intégré des Nations Unies.

47. Par ailleurs, le Président se félicite de la création du forum des partenaires dans le secteur de l'énergie, et réaffirme la nécessité d'une stratégie chiffrée à moyen terme, pour le développement du secteur énergétique.

48. La communauté internationale doit soutenir l'action visant à développer les partenariats public-privé, ainsi qu'à favoriser le développement des entreprises et la création de richesses au niveau national. Enfin, dans la perspective de l'élection des conseils locaux, il est essentiel de promouvoir le processus de réconciliation nationale, et de soutenir l'action de la Commission d'enregistrement des partis politiques et d'autres mécanismes de règlement des conflits.

*La séance est levée à 17 h 10.*